



## **Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2008**

Rapport Moral  
présenté au nom du Comité de Direction

---

« Pour le transport des marchandises, le développement de l'usage du transport fluvial, ferroviaire, du transport maritime, et plus particulièrement du cabotage, revêt un caractère prioritaire.. »

« ...L'objectif est d'augmenter de 25% d'ici 2012 la part du marché du fret non routier ... »

« Le réseau fluvial composé de canaux à grand gabarit et de liaisons entre bassins sera modernisé et développé. Le canal à grand gabarit Seine-Nord Europe, qui permettra le report vers la voie d'eau de 4,5 milliards de tonnes kilométriques par an, soit l'économie de 250.000 tonnes de dioxyde de carbone par an, sera réalisé. Ce programme, présentant un coût de l'ordre de 4 milliards d'euros, sera cofinancé dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé, par la Communauté européenne, les collectivités territoriales et l'Etat, sur la période 2009-2020. »

Ces dispositions sont extraites des articles 10 et 11 du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

L'introduction du présent rapport avec la reproduction de ces futures dispositions législatives résulte naturellement d'un choix délibéré obéissant au moins à trois raisons essentielles.

La première tient à l'illustration de l'« esprit » du Grenelle qui, dans le domaine des transports, manifeste, au-delà des objectifs quantifiés, la priorité publique accordée aux modes fluvial et ferroviaire.

Seconde raison avec l'inscription dans le marbre législatif de la décision de réaliser la liaison Seine-Nord Europe dans le cadre d'un partenariat public-privé, modalité juridique qui attendait encore l'autorisation officielle de l'Etat. Ce sera chose faite après l'adoption définitive du projet de loi.

Troisième raison enfin, ces dispositions viennent satisfaire beaucoup des propositions et naturellement des objectifs mis en avant par l'association qui voit ainsi le fruit des efforts qu'avec d'autres elle a déployés depuis sa création.

Certes, il ne s'agit en l'état que d'un projet de loi dont l'examen et le vote par le Parlement n'interviendront qu'à l'automne prochain en préservant, notre association en est convaincue par avance, l'esprit et les objectifs de ses principales dispositions.

Parmi ces dernières, certaines méritent par ailleurs d'être améliorées et précisées notamment en ce qui concerne le calendrier de réalisation du projet. A cet égard, notre association entend formuler des propositions en ce sens. Elles figurent dans la motion adoptée lors de la présente assemblée et annexée au présent rapport.

Pour autant et alors que son bouclage financier n'est pas définitivement acquis au moment où se tient notre assemblée générale, Seine-Nord Europe franchit indiscutablement avec ce projet de loi, une nouvelle étape vers sa mise en service. Il y a là un réel motif de satisfaction qui fait augurer que la représentation nationale n'aura d'autre souci que celui d'adopter un dispositif législatif encore amélioré.



Revenons à l'année écoulée et sur l'action de l'association.

Le 17 octobre 2007, la dernière Assemblée Générale de notre association, ouverte par Dominique Bussereau, Secrétaire d'Etat chargé des Transports, s'était intéressée aux suites de l'enquête publique réalisée au début de l'année 2007, et plus particulièrement à la mise en œuvre d'une mission de gouvernance territoriale du projet ainsi qu'à l'intérêt économique du projet à travers différents témoignages concrets.

Cette Assemblée Générale avait été suivie par un déjeuner organisé par VNF sur les perspectives du transport fluvial en France auquel était convié l'ensemble des participants à l'Assemblée Générale.

Depuis cette Assemblée Générale, notre association a poursuivi son travail de promotion du projet Seine-Nord Europe dans la perspective des prochaines grandes échéances : déclaration d'utilité publique et lancement de la procédure liée au contrat de partenariat.

### **1.00 - L'activité de l'association en 2007**

Elle a été particulièrement marquée par les points suivants.

#### **\* Un suivi actif du Grenelle de l'environnement et des contributions de l'association**

Suite à la publication du rapport du groupe de travail n°1 du Grenelle de l'environnement : « Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie », notre association Seine-Nord Europe a souhaité réagir à travers une contribution officielle transmise à l'attention du Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo.

Soulignant le soutien affiché au développement du transport fluvial, l'association a, à l'occasion de cette contribution, appelé à différentes décisions permettant de confirmer le calendrier de réalisation du projet Seine-Nord Europe, son financement et la réalisation d'infrastructures en relation avec le projet telles que l'écluse fluviale de Port 2000 au Havre. En matière de gouvernance territoriale, notre association a également souhaité voir se

constituer une instance territoriale impliquant l'ensemble des collectivités concernées par le projet.

A l'occasion de l'examen du projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement par le Conseil Economique et Social, l'association a également fait valoir ses attentes auprès des membres des sections du CES impliquées dans ce travail.

\* Création du site web de l'association

L'association a finalisé la réalisation de son site web en fin d'année 2007. Véritable centre de renseignements sur la vie de l'association et l'avancement du projet, ce site web propose également un blog « actualités » permettant de suivre les avancées du projet Seine-Nord Europe et l'actualité de la voie d'eau.

\* Lettre « Seine Nord Infos »

Publiée en décembre 2007, la lettre « Seine-Nord Infos » n°4 a consacré un dossier spécial à l'Assemblée Générale du mois d'octobre et a souligné les dernières avancées enregistrées par le projet dont la confirmation d'un co-financement européen de 420 millions d'euros pour la partie française de Seine-Escaut.

\* Participation aux grands événements sur le projet Seine-Nord Europe

L'association a également été présente aux principales manifestations liées au projet Seine-Nord Europe : les réunions du Comité consultatif les 9 janvier et 10 juillet 2007 et celle du 7 février 2008 à Amiens ou encore la rencontre « Seine-Nord Europe : vers des partenariats industriels européens » qui avait réuni le 17 avril 2008 près de 300 décideurs économiques à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

## **2.00 - La participation de l'association à la gouvernance territoriale du projet**

En relation étroite avec Henri-Michel Comet, Préfet de Picardie, Préfet coordonnateur du projet, et ses équipes, l'association s'est beaucoup investie sur l'année écoulée pour la mise en place d'une structure dédiée à l'animation de la gouvernance territoriale du projet Seine-Nord Europe. La proposition de l'association Seine-Nord Europe, quant à sa participation active à cette mission et à son déploiement sur le territoire, a été présentée lors du Comité consultatif Seine-Nord Europe du 7 février 2008. Le 11 avril 2008, une réunion de travail à la Préfecture d'Amiens en présence des principaux responsables de l'association et des représentants des principales collectivités concernées par le projet a ensuite permis de valider les pistes de travail de l'association en matière de gouvernance territoriale.

Ce travail a permis d'aboutir au recrutement de trois consultants spécialisés et à la validation d'un programme de travail avec les services de la Préfecture dans la droite ligne des demandes formulées par la Commission d'enquête nommée sur le projet Seine-Nord Europe.

Ce travail de terrain, qui aboutira d'ici novembre 2008 à la réalisation d'une contribution des territoires sur les questions liées aux plates-formes multimodales et au tourisme, permettra de prendre en compte l'attente des acteurs territoriaux dans la finalisation du programme fonctionnel du contrat de partenariat, dont l'avis d'appel public à concurrence pourrait être lancé dès la fin 2008. Cette mission se poursuivra en 2009 sur les problématiques du logement et de l'emploi dont on mesure toute l'importance avant et durant le chantier.

### **3.00 - Les perspectives d'action pour l'association pour l'année à venir.**

Elles seront naturellement étroitement liées aux différentes étapes qui marqueront l'évolution du projet d'ici sa mise en service.

Ainsi, après deux mois d'enquête publique, du 15 janvier au 15 mars 2007, conclue par un avis favorable du Conseil d'Etat, une Déclaration d'Utilité Publique est très prochainement attendue sur le projet Seine-Nord Europe.

Cette Déclaration d'Utilité Publique constituera une étape essentielle pour le lancement des dernières procédures relatives à sa mise en chantier.

A l'occasion des prochains mois, notre association s'intéressera tout particulièrement à la finalisation du schéma de financement du projet Seine-Nord Europe qui s'appuiera sur le travail réalisé par la mission conduite par Yves Cousquer, ingénieur général des ponts et chaussées, ancien président de La Poste et d'Aéroports de Paris, et Bernard Scemama, inspecteur général des finances.

Sur cette question du financement du projet, l'association Seine-Nord Europe a pris connaissance avec intérêt du Projet de loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement présenté en Conseil des ministres le 11 juin 2008.

Il faut tout d'abord noter avec satisfaction la confirmation dans ce projet de loi d'un financement du canal Seine-Nord Europe en partenariat public-privé. Il est également précisé que le projet sera « *cofinancé (...) par l'Union européenne, les collectivités territoriales et l'Etat, sur la période 2009-2020* ». Il est essentiel aux yeux de l'association de réaffirmer dans le cadre du projet de loi l'objectif de mise en service du canal Seine-Nord Europe pour l'année 2014 : une échéance technique tout à fait envisageable et un objectif politique régulièrement réaffirmé par le gouvernement.

La confirmation d'un objectif de livraison des travaux pour 2014 constituera un signe fort à l'attention des marchés financiers et des futurs candidats au PPP, en direction du secteur du transport et de la logistique mais surtout auprès des territoires qui accueilleront le canal à grand gabarit. Une mise en service en 2014 permettra également de valoriser les investissements déjà réalisés sur le futur axe Seine-Escaut, dans le Nord-Pas de Calais, dans l'Oise et sur la Seine.

Plus globalement, l'association a pu constater que les mesures dédiées au transport fluvial semblaient en retrait dans le texte du projet de loi par rapport aux propositions issues des tables rondes du Grenelle de l'environnement, alors qu'il convient de développer conjointement les modes de transport massifiés comme le fer et le rail pour atteindre les objectifs de report modal fixé par le gouvernement.

Enfin, l'association suivra attentivement la structuration de la coopération européenne sur ce projet. Si le niveau du co-financement européen sur le projet a été fixé par la Commission Européenne, il reste à mettre en place désormais rapidement une Commission Inter-Gouvernementale réunissant la France, la Wallonie et la Flandre.



En conclusion, si les propos introductifs à ce rapport se voulaient saluer tous les progrès enregistrés dans la montée en puissance du projet Seine-Escaut, en même temps chacun peut mesurer l'importance des étapes qui restent à franchir et celle du rôle indispensable que peut et doit jouer notre association en matière de conviction, de promotion et d'accompagnement. A cet égard sa représentativité accrue et la mobilisation de tous ses membres demeurent comme au premier jour de sa création autant de nécessités actuelles.

C'est pourquoi il est proposé à notre assemblée générale de ce jour d'adopter la proposition de motion suivante, partie intégrante et conclusive de ce rapport.

---